



OTIF



Communiqué de presse

Berne le 01.03.2015

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires

L'adhésion de l'Italie au droit uniforme de la COTIF 1999

L'Italie, membre fondateur de l'OTIF, vient de ratifier la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) dans sa version 1999.

En effet, c'est le 5 février 2015 qu'a été déposé l'instrument de ratification auprès du Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) à Berne. L'entrée en vigueur du texte a pris effet en Italie au jour du dépôt.

La version 1999 de la COTIF, avait par ailleurs reçu l'adhésion de l'Union européenne en 2011. Alors que le Protocole de Vilnius, qui portait modification de la COTIF de 1980, est entré en vigueur en 2006, sa ratification par les Etats membres s'est déroulée par vagues successives. L'adhésion de l'Union européenne et les projets nouveaux qui en ont découlé, ont accéléré ce processus.

Avec son réseau ferré de 16 751 km, son industrie innovante et son inclusion dans plusieurs corridors de fret européens, l'Italie est un des grands Etats ferroviaire en Europe. La ratification du Protocole de Vilnius, entraîne désormais l'application de la COTIF 1999 et des 7 Appendices sur l'ensemble du réseau ferroviaire italien.

Ainsi, cet événement représente une avancée notable en matière de sécurité juridique dans les transports ferroviaires internationaux. Il contribue au développement d'un espace cohérent pour le trafic ferroviaire international tant sur le plan juridique que sur le plan technique.

Pour plus d'informations:

Eva Hammerschmiedová

Conseiller adjoint

Tél. +41 (0)31 359 10 14

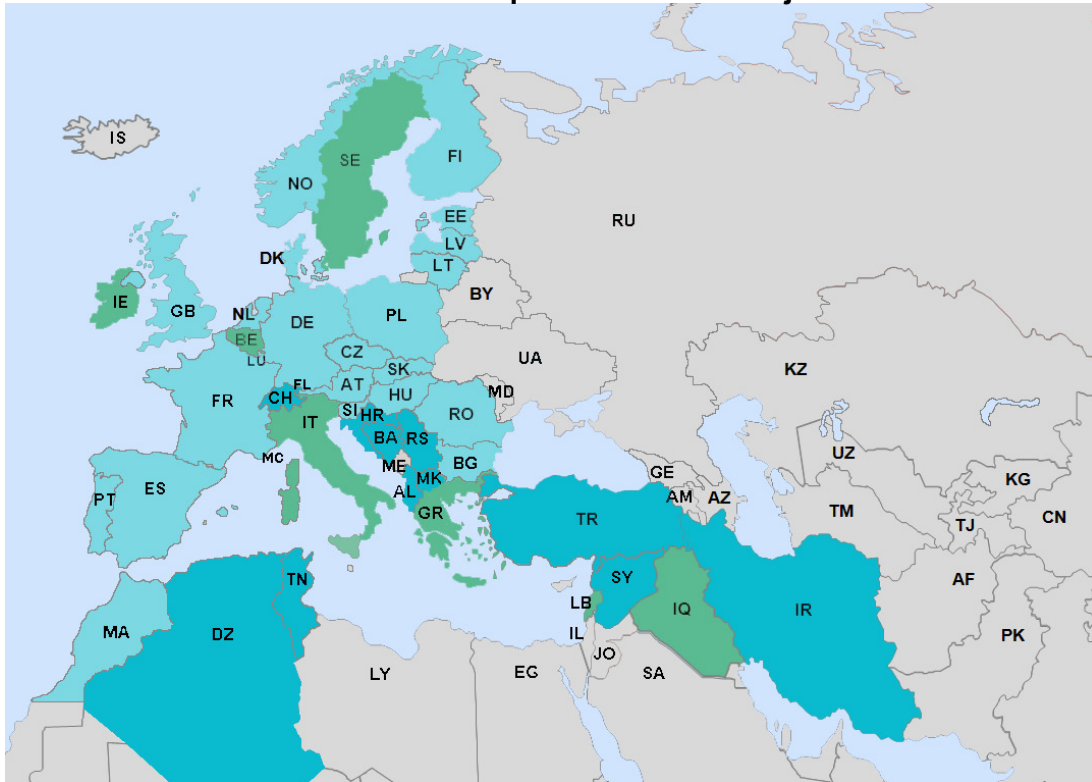
eva.hammerschmiedova@otif.org

Presse:

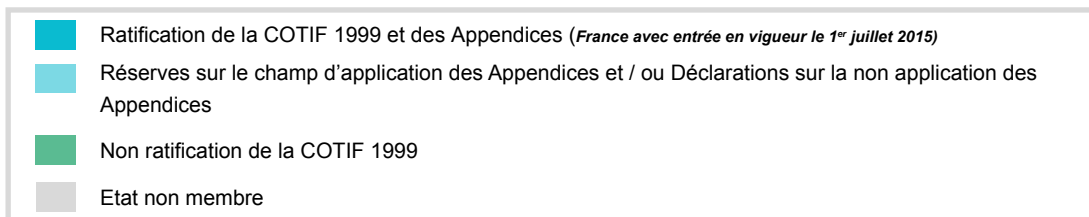
Sarah Pujol

sarah.pujol@otif.org

Etats Membres de l'OTIF qui ont ratifié au 1^{er} juillet 2006 *



* 1^{er} juillet 2006 entrée en vigueur de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires



Etats Membres de l'OTIF qui ont ratifié au 1^{er} mars 2015

